

Permis de jardiner

La Ville d'Annemasse a choisi de s'investir dans des actions favorisant la préservation de l'environnement et le Développement Durable.



Permis de jardiner : « Espaces publics végétalisés et partagés »

Le dispositif du permis de jardiner a été proposé par les habitants dans les instances de concertation. Il contribue à l'amélioration de la qualité de vie en ville, à l'enrichissement de la bio-diversité et favorise le lien social.

Le but est d'exploiter tous les lieux possibles : petites surfaces planes, treillis en pied d'immeuble, autour des arbres, dans des jardinières, pour faire pousser des cultures les plus variées : fleurs, légumes, fruits, aromates ...

Avant ==> Après

<https://www.annemasse.fr/au-quotidien/environnement/jardinons-ensemble/permis-de-jardiner>

Les bénévoles de la boutique d'Artisans du Monde ont végétalisé le pied d'arbre devant la boutique.



Les objectifs sont nombreux :

- › Embellissement de l'espace public
- › Partager des moments de convivialité, lutter contre l'isolement
- › Travailler à plusieurs, s'entraider
- › Transmettre les savoirs
- › Permettre aux habitants de manger sain, les sensibiliser à l'environnement
- › Cultiver des produits bio, de qualité

La Ville délivre, pour un an renouvelable, un « permis de jardiner et de végétaliser » à des personnes volontaires (au moins 2) qui choisissent leur lieu à planter et à partager.

Elle valide ensuite les emplacements choisis (environ 2m²/personne) et facilite le démarrage.



Les personnes volontaires signent une charte qui fixe les engagements des jardiniers en matière de respect de l'environnement, d'insertion paysagère, de dynamique sociale, d'échanges et de transmission.

Permis de Jardiner

Transformez la ville en jardin !

INFORMATIONS : 04 50 95 07 00 / permisdejardiner@annemasse.fr



Exemple de réalisations



Permis rue Lucie Aubrac



Permis rue du Risse



Permis devant la bibliothèque Pierre Goy



Pour tout renseignement, contacter le 04.50.95.07.00 ou
permisdejardiner@annemasse.fr

Proposez votre jardin sur la plateforme Imaginons Annemasse

Retrouvez en ligne la cartographie des permis de jardiner existants et proposez-en de nouveaux en vous rendant sur [la page dédiée au permis de jardiner sur la plateforme Imaginons Annemasse](#) !

1. Connectez-vous avec votre compte Imaginons Annemasse
2. Cliquez sur la carte à l'endroit où vous souhaitez proposer un permis de jardiner
3. Expliquez succinctement vos envies
4. La Ville vous recontacte pour vous délivrer votre Permis de Jardiner !



☎ 04 50 95 07 00

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex